

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250610-37_2025-DE

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
 - Présents : 38
 - Absents : 18
- dont ayant donné Pouvoir : 0
- Votants : 38

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
 - Présents : 31
 - Absents : 18
- dont ayant donné pouvoir : 0
- Votants : 31

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
 - Présents : 16
 - Absents : 4
- dont ayant donné Pouvoir : 0
- Votants : 16

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à TISSEY, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY Bernouil : M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Yann WOJCIECHIWICZ Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Serrigny : Mme Nadine THOMAS Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, Mme Nadine THOMAS, Mme Véronique BURGEVIN.

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY Chichée : Mme Nathalie OUDIN est suppléée par M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF est suppléé par M. Yann WOJCIECHIWICZ.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Vezannes : M. Laurent SEURAT.

Délégués titulaires absents non excusés suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS est suppléé par M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Stéphane AUFRERE est suppléé par M. Xavier COLLON Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Bérù : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Cheney : M. Thomas GRAPIN Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GONON, Maire délégué de Nuits-sur-Armançon.

Date de convocation : 30 mai 2025

Délibération n° 37-2025

Objet : EAU Renouvellement du réseau d'eau de la commune de STIGNY-Adoption du projet / Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de renouvellement du réseau d'eau de la commune de STIGNY dont la note explicative a été adressée à l'ensemble des délégués.

Objectif du projet

L'objectif principal du projet est de renouveler les conduites du bourg de Stigny afin de diminuer les fuites sur le réseau et d'améliorer le rendement sur ce réseau. Les volumes produits au captage de "Sous Faugelot" sont en moyenne de 11 000 m³/an. Les volumes facturés aux abonnés sont entre 3500 et 4000 m³/an. Les volumes de fuites annuels sont donc d'environ 7 500 m³.

On remarque une diminution du rendement et une augmentation de l'ILP depuis plusieurs années.

Montant total estimatif des travaux HT y compris maîtrise d'œuvre : 631 000€ HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, le Syndicat des Eaux du Tonnerrois souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et de l'AESN.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux				
Renouvellement du réseau d'eau	606 770,00	AESN	58 %	365 550,00
		Etat - DETR	22 %	139 250,00
Maîtrise d'œuvre	24 230,00	Syndicat des Eaux du Tonnerrois	20 %	126 200,00
Total € HT	631 000,00	Total € HT	100 %	631 000,00
TVA 20 %	126 200,00	TVA 20%		126 200,00
Total € TTC	757 200,00	Total € TTC		757 200,00

A cet effet, Monsieur le Président propose au comité syndical :

D'ADOPTER l'opération ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et de SOLLICITER les demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'AESN ;

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ACCEPTE l'ensemble des ces propositions et AUTORISE Monsieur le président à en poursuivre l'exécution.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité l'exactitude de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.